

Vous êtes victime de violences, que faire ?

La loi interdit et condamne toutes les formes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives, cyberviolences, etc.).

Quelle que soit la violence subie, ne restez pas seule !

Des dispositifs existent pour vous protéger et des professionnel·les qualifié·es sont là pour vous écouter, vous informer et vous accompagner dans toutes vos démarches.

PREMIERS RÉFLEXES À ADOPTER

En cas d'urgence ou de danger avéré et imminent, contacter :

- ☎ **17** Pour joindre la police ou la gendarmerie
- ☎ **114** Pour joindre par SMS les services de police et de gendarmerie (quand on ne peut pas parler)
- ☎ **Urgences médicales et secours**
- | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|--|
| 15 Pour joindre le SAMU | 18 Pour joindre les pompiers | 112 Numéro d'appel d'urgence européen |
|--------------------------------|-------------------------------------|--|

Numéros gratuits et disponibles 24h/24 et 7j/7

La plateforme **Arrêtons les Violences** : portail de signalement anonyme et gratuit disponible 24h/24 et 7j/7, sur lequel il est possible d'échanger avec des policier·ères ou des gendarmes spécialement formé·es aux violences sexistes et sexuelles.



Garder des preuves :

Certificats médicaux, récépissés de plaintes, décisions judiciaires, témoignages, photographies, captures d'écran (SMS, photos, mails, etc.), enregistrements audio ou vidéo. Vous pouvez faire constater ces preuves par un·e huissier·ère de justice.



Se rendre à l'hôpital ou chez un médecin (pour des soins, un certificat médical, un arrêt de travail, etc.).



Déposer une plainte, une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire auprès des services de police ou de gendarmerie.



Comment exercer mes droits ?

Porter plainte ou signaler des violences

En allant au commissariat / à la gendarmerie **ou** en écrivant directement au ou à la procureur·e de la République.

Bon à savoir : pour faciliter ces démarches, vous pouvez vous rendre sur la plateforme de signalement en ligne : www.service-public.fr/cmi (tchat anonyme, gratuit et disponible 24h/24 et 7j/7).

Bon à savoir : votre CIDFF de proximité peut vous informer sur la procédure et sur vos droits, en amont (ou en préparation) du dépôt de plainte.

Obtenir une ordonnance de protection

Pour qui ? Les femmes victimes de violences au sein du couple (même en cas de séparation) ou menacées de mariage forcé.

Pourquoi ? Pour que la victime (et ses enfants) puissent obtenir en urgence des mesures de protection (attribution du logement familial, droit de visite protégé, pension alimentaire, interdiction pour l'auteur des violences d'entrer en contact avec elle, attribution d'un bracelet anti-rapprochement, etc.).

Comment ? En faisant une demande directement auprès du ou de la juge aux affaires familiales par simple requête (formulaire en ligne Cerfa n°15458*05) remise au greffe du tribunal judiciaire du lieu du domicile.

Bon à savoir : vous pouvez être aidée dans ces démarches par un CIDFF, un·e avocat·e, etc.

Demander un hébergement

En contactant :

- **3919 "Femmes Violences Info"** qui peut vous mettre en relation avec les acteurs locaux compétents ;
- **Un·e travailleur·euse social·e** (en mairie, en CCAS, au sein d'Action Logement, de la CAF et du conseil départemental, etc.).

Bon à savoir : la justice peut obliger l'auteur des violences à quitter le logement familial même si vous bénéficiez d'un hébergement d'urgence.

Être protégée sur son lieu de travail

Vous pouvez demander un entretien, un changement de service, une mutation, etc., auprès de votre hiérarchie ou de la personne référente de votre structure.

Bon à savoir : une allocation-chômage peut vous être versée en cas de :
- démission suite à des violences subies au travail ;
- déménagement justifié par des violences conjugales.



Trouver un·e avocat·e

Si vous souhaitez être accompagnée dans vos démarches juridiques et judiciaires (dépôt de plainte, ordonnance de protection, constitution de partie civile, etc.) vous pouvez contacter un·e avocat·e :

www.cnb.avocat.fr/fr/annuaire-barreaux

Si vous souhaitez bénéficier d'une consultation juridique gratuite, vous pouvez vous rendre notamment au sein d'un point justice, d'une mairie ou d'un tribunal judiciaire.

Bon à savoir : selon vos ressources, vous pouvez solliciter l'aide juridictionnelle (formulaire en ligne Cerfa n°15626*02) pour que vos frais d'avocat·e soient pris en charge, totalement ou partiellement, par l'État.



Focus sur les dispositifs de protection existants

Les dispositifs « **Téléphone Grave Danger** » (TGD) et « **Bracelet Anti-Rapprochement** » (BAR) peuvent être attribués aux victimes de violences sous certaines conditions :

Le « Téléphone Grave Danger » (TGD)

Pour qui ? Les femmes victimes de violences conjugales et/ou de viol.

Pourquoi ? Pour alerter de façon prioritaire les forces de l'ordre et leur permettre une intervention en urgence.

Condition ? Absence de cohabitation avec l'auteur.

Bon à savoir : vous pouvez être aidée dans ces démarches par un CIDFF, un·e avocat·e, etc.

Le « Bracelet Anti-Rapprochement » (BAR)

Pour qui ? Les femmes victimes de violences conjugales.

Pourquoi ? Pour géolocaliser l'auteur des violences et permettre une intervention en urgence des forces de l'ordre.

Comment ? La décision est prise par un·e juge dans le cadre d'une procédure judiciaire (devant une juridiction pénale ou civile).

Bon à savoir : vous pouvez être aidée dans ces démarches par un CIDFF, un·e avocat·e, etc.

Être informée et accompagnée gratuitement et de manière confidentielle

Numéros d'écoute, d'information et d'orientation

Femmes Violences Info 3919

Numéro national accessible aux personnes sourdes et malentendantes et disponible 24h/24 et 7j/7.

Écoute Violences Femmes Handicapées 01 40 47 06 06

Numéro national pour les femmes victimes de violences en situation de handicap, disponible les lundis 10h-13h et 14h30-17h30 et les jeudis 10h-13h.

Allô 119

Numéro national pour la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, disponible 24h/24 et 7j/7.

Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : une centaine de CIDFF agréés par l'État sont présents sur l'ensemble du territoire national pour informer, accompagner, et orienter les femmes qui ont subi ou subissent des violences. Les CIDFF offrent une information juridique gratuite, ainsi qu'un accompagnement psychologique et/ou social.

➔ **Pour en savoir plus et trouver le CIDFF le plus proche de chez vous : voir au dos.**

Auvergne - Rhône-Alpes

Ain

Bourg-en-Bresse
www.cidff01.fr

Allier

Moulins
allier.cidff.info

Ardèche

Aubenas
ardeche.cidff.info

Cantal

Aurillac
cantal.cidff.info

Drôme

Valence
auvergnerhonealpes-fr.cidff.info

Haute-Loire

Le Puy-en-Velay
hauteloire.cidff.info

Loire

Saint-Etienne
www.cidff42.fr

Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand
puydedome.cidff.info

Rhône-Arc Alpin Interdépartemental (38-69-73-74)

Lyon
rhonearcalpin-interdepartemental.cidff.info

Bourgogne - Franche-Comté

Côte d'Or

Quetigny
cotedor.cidff.info

Doubs

Besançon
doubs.cidff.info

Haute-Saône

Vesoul
hautesaone.cidff.info

Jura

Lons-le-Saunier
jura.cidff.info

Nièvre

Nevers
nievre.cidff.info

Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône
saoneetloire.cidff.info

Territoire de Belfort

Belfort
territoiredebelfort.cidff.info

Yonne

Auxerre
yonne.cidff.info

Bretagne

Côtes d'Armor

Saint-Brieuc
cotesdarmor.cidff.info

Finistère

Brest
finistere.cidff.info

Ille-et-Vilaine

Rennes
illeetvilaine.cidff.info

Morbihan

Vannes
morbihan.cidff.info

Centre - Val-de-Loire

Cher

Bourges
cher.cidff.info

Eure-et-Loir

Lucé
centrevaleloire-fr.cidff.info

Indre

Châteauroux
centrevaleloire-fr.cidff.info

Indre-et-Loire

Tours
centrevaleloire-fr.cidff.info

Loiret

Orléans
centrevaleloire-fr.cidff.info

Loir-et-Cher

Blois
loiretcher.cidff.info

COM/DROM

Guadeloupe

Pointe-à-Pitre
guadeloupe.cidff.info

Guyane

Cayenne
www.agav973.fr

Polynésie Française

Pirae

Mayotte

M'Tsamboro
mayotte.cidff.info

CORSE

Corse du Sud

Ajaccio
corsesusud.cidff.info

Haute-Corse

Bastia

GRAND EST

Ardennes

Charleville
ardennes.cidff.info

Aube

Troyes

Bas Rhin

Strasbourg
basrhin.cidff.info

Haute-Marne

Chaumont
cidff52.org

Haut-Rhin

Mulhouse
hautrhin.cidff.info

Marne

Châlons-en-Champagne
marne.cidff.info

Meurthe-et-Moselle, Longwy

Longwy Haut
meurtheetmoselle-longwy.cidff.info

Meurthe-et-Moselle, Lunéville

Lunéville
meurtheetmoselle-luneville.cidff.info

Meurthe-et-Moselle, Nancy

Nancy
meurtheetmoselle-nancy.cidff.info

Meuse

Verdun
meuse.cidff.info

Moselle, Forbach

Forbach

Moselle, Metz

Metz
moselle-metz.cidff.info

Vosges

Épinal
vosges.cidff.info

HAUTS-DE-FRANCE

Aisne (antenne)

Soissons
hautsdefrance-fr.cidff.info

Nord, Flandres

Dunkerque
nord-dunkerque.cidff.info

Nord, Territoires Lille Métropole Hainaut Sambre-Avesnois

Roubaix
nord-lillemetropole.cidff.info

Oise

Beauvais
oise.cidff.info

Pas-de-Calais

Arras
pasdecalais-arras.cidff.info

Somme

Amiens
www.cidff-somme.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Sud-Est Francilien Interdépartemental (77-91)

Évry
www.cidffessonne.org

Hauts-de-Seine, Nord

Nanterre
hautsdeseine-nord.cidff.info

Hauts-de-Seine, Sud

Clamart
hautsdeseine-sud.cidff.info

Paris

Paris
paris.cidff.info

Seine-Saint-Denis

La Courneuve
seinesaintdenis.cidff.info

Val-de-Marne

Créteil
www.cidff94.fr

Val-d'Oise

Cergy
www.cidff95.fr

Yvelines

Poissy
www.cidffdesyvelines.com

NORMANDIE

Calvados

Lisieux
calvados.cidff.info

Eure

Évreux
eure.cidff.info

Manche

Cherbourg-en-Cotentin
www.cidffmanche.fr

Orne

Flers
www.infodemmes-orne.fr

Seine-Maritime

Rouen
seinemaritime.cidff.info

NOUVELLE-AQUITAINE

Charente

Angoulême
charente.cidff.info

Charente-Maritime

La Rochelle
www.cidff17.org

Deux-Sèvres

Niort
nouvelleaquitaine-fr.cidff.info

Dordogne

Périgueux
dordogne.cidff.info

Gironde

Bordeaux
gironde.cidff.info

Landes

Mont-de-Marsan
landes.cidff.info

Limousin

Limoges
limousin.cidff.info

Pyrénées Atlantiques

Pau
nouvelleaquitaine-fr.cidff.info

Vienne

Poitiers
nouvelleaquitaine-fr.cidff.info

OCCITANIE

Ariège

Foix
occitanie-fr.cidff.info

Aude

Narbonne
dordogne.cidff.info

Aveyron

Rodez
www.cidffaveyron.fr

Gard

Nîmes
cidff30.fr

Gers

Auch
gers.cidff.info

Haute-Garonne

Toulouse
cidff31.fr

Hautes-Pyrénées

Tarbes
hautespyrenees.cidff.info

Hérault

Montpellier
herault.cidff.info

Lot

Cahors
occitanie-fr.cidff.info

Lozère

Mende
lozere.cidff.info

Pyrénées-Orientales

Perpignan
pyreneesorientales.cidff.info

Tarn

Albi
occitanie-fr.cidff.info

Tarn-et-Garonne

Montauban
tarnetgaronne.cidff.info

PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique

Nantes
loireatlantique-nantes.cidff.info

Maine-et-Loire

Angers
maineetloire.cidff.info

Mayenne

Laval
paysdelaloire-fr.cidff.info

Sarthe

Le Mans
sarthe.cidff.info

Vendée

La Roche-sur-Yon
cidff-vendee.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Alpes-de-Haute-Provence

Digne-les-Bains
www.cidff04.org

Alpes-Maritimes

Nice
alpesmaritimes.cidff.info

Bouches-du-Rhône, Arles

Arles
bouchesdurhone-arles.cidff.info

Bouches-du-Rhône, Phocéen

Marseille
bouchesdurhone-phocéen.cidff.info

Hautes-Alpes

Gap
www.cidff05.fr

Var

Hyères
var.cidff.info

Vaucluse

Avignon
vaucluse.cidff.info

Une séparation, une reprise d'activité, du harcèlement en ligne, des violences physiques et psychologiques...

PARTOUT, LES FEMMES ONT DES DROITS !

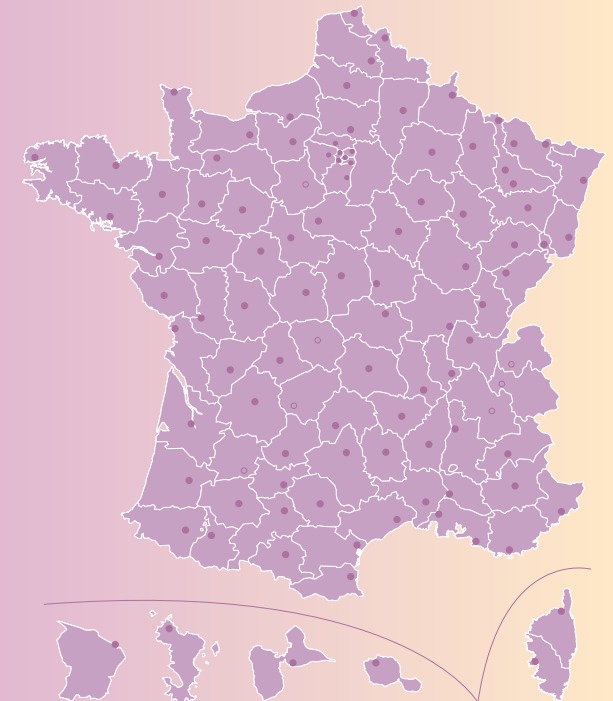
A travers plus de 2300 permanences partout en France, les CIDFF – Centres d'information sur les droits des femmes et des familles – vous informent gratuitement et confidentiellement près de chez vous. Les CIDFF sont présents à vos côtés pour favoriser une meilleure autonomie économique et une plus grande connaissance de vos droits dans les domaines suivants :

Droit de la famille

Emploi et formation

Violences sexistes et sexuelles

Pour être au plus près de vous, les CIDFF mettent en place des permanences décentralisées dans les Maisons France Services ou se déplacent grâce à des dispositifs itinérants comme les vans Nina & Simon.e.s dans plusieurs régions afin d'offrir un espace d'échanges sans rendez-vous.



Trouver le CIDFF le plus proche de chez vous

fncidff.info



Soutenu par



© FNCIDFF 2024

Brevets et copyright utilisés sous licence
Z-CARD
www.zcard.fr
No. 141558/12